

par les détenteurs de permis pour 1968 ont indiqué que les camions d'une capacité de 20 verges cubes peuvent déverser, en moyenne, jusqu'à 900 charges par semaine.

3. Le loyer est déterminé sur une base de surface, et non pas de tonnage. Il est versé \$200 par acre et par an.

4. La société Kanawaki Golf Club détient, dans la réserve de Caughnawaga, 8 baux distincts valides jusqu'au 30 septembre 1995.

Le Kanawaki Golf Club paye \$1,000 chaque année en fonds de bande et une somme globale de \$5,518.44 aux divers propriétaires des terrains.

#### LES IMMIGRANTS INTELLECTUELS

##### Question n° 650—M. Rondeau:

1. Au cours des dix dernières années, combien d'immigrants considérés comme des «cerveaux» sont entrés au Canada?

2. Combien ont élu domicile en permanence au Canada?

3. Combien sont retournés dans leur pays d'origine, exception faite des États-Unis?

4. Combien de ces immigrants ont émigré aux États-Unis?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Au cours des dix dernières années, le nombre d'immigrants considérés comme des «cerveaux» entrés au Canada est ainsi réparti: 1959, 6,947; 1960, 7,436; 1961, 6,696; 1962, 8,218; 1963, 9,640; 1964, 11,965; 1965, 16,654; 1966, 23,637; 1967, 30,853; 1968, 29,250; total 151,296.

2. 151,296, (un immigrant, une fois qu'il est «reçu», devient un résident permanent du Canada).

3 et 4. Les résidents permanents du Canada ne sont pas obligés de tenir le ministère au courant de leurs allées et venues, de sorte que le ministère n'est pas en mesure de compiler les données nécessaires pour répondre à ces questions.

#### LES PROCÉDÉS DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

##### Question n° 653—M. Howard (Skeena):

A-t-on tenté en quelque façon d'identifier les ou les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui ont eu recours à un procédé que la *Crockett Writers Company* a qualifié d'insidieux dans son rapport trimestriel au Ministère pour le trimestre terminé le 31 mars 1969, procédé qui a consisté à photocopier et distribuer un contrat marqué «confidentiel» et, dans l'affirmative, comment s'appelle chacun de ces fonctionnaires et quel poste détient-il?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, les propos de la *Crockett Writers Company* ont déterminé la tenue d'une enquête à la suite du dépôt du rapport de la société, et l'on a pris les mesures voulues pour s'assurer que cette dernière jouisse de la collaboration nécessaire à l'exécution de ses tâches, conformément aux clauses du contrat. Des photocopies du contrat furent expédiées à tous les bureaux régionaux pour assurer cette collaboration.

#### LA RÉPUTATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

##### Question n° 654—M. Howard (Skeena):

A-t-on tenté d'identifier les personnes que la *Crockett Writers Company*, dans son rapport trimestriel au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le trimestre terminé le 31 mars 1969, désigne comme «certains chefs de services qui ne veulent jamais collaborer avec nous dans nos efforts pour améliorer la réputation de la Direction», et dans l'affirmative, comment s'appelle chacun de ces fonctionnaires et quel poste détient-il?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, comme nous l'avons mentionné dans la réponse à la question 653, des mesures ont été prises pour s'assurer que la société reçoit toute la collaboration nécessaire à l'exécution des clauses du contrat. Il ne serait toutefois pas dans l'intérêt public de révéler des noms.

#### LA FERMETURE DE FABRIQUES DE VÊTEMENTS DE DESSUS EN TRICOT

##### Question n° 666—M. Saltsman:

1. Combien de fabricants de vêtements de dessus en tricot ont cessé d'en fabriquer au cours des années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968 et 1968-1969?

2. Combien de personnes ont perdu leur emploi par suite de ces changements?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Ces renseignements ne sont pas disponibles au Bureau fédéral de la statistique. Néanmoins, d'après les données obtenues dans l'industrie, voici le nombre de sociétés qui ont cessé de fabriquer au cours de ces années: 1966, 3; 1967, 5; 1968, 8; 1969, 4 jusqu'à présent.

2. Le nombre de personnes qui ont perdu leur emploi par suite de ces changements est le suivant pour les années en cause: 1966, 125; 1967, 170; 1968, 520; 1969, 155 dans deux sociétés. Le nombre de personnes qui ont perdu leur emploi par suite de l'arrêt des deux autres usines n'est pas disponible.